

Règlement coupe du Loiret Jeunes Saison 2025-2026

ARTICLE 1 :

- La coupe du LOIRET jeunes saison 2025/2026 est réservée aux équipes du département du LOIRET des catégories U13, U15 et U18,

ARTICLE 2 :

- La coupe du LOIRET jeunes est ouverte aux équipes évoluant en championnat régional ou interdépartemental,

ARTICLE 3 :

- Chaque groupement sportif pourra inscrire une ou plusieurs équipes par catégorie,

ARTICLE 4 :

- Suivant le nombre d'équipes engagées dans la coupe celle-ci se déroulera soit sous forme de plateau de 3 équipes ou 4 équipes ou soit à élimination directe,

Exemple de plateau à 3 équipes :

HORAIRE *	ÉQUIPE 1	ÉQUIPE 2
14 HEURES 00	A	C
16 HEURES 00	C	B
18 HEURES 00	B	A

- HORAIRES* POUR UN SAMEDI

ARTICLE 5 :

- Un handicap de 7 points sera attribué par division d'écart pour un match simple,
- Un handicap de 6 points sera attribué par division d'écart pour un plateau à 3 équipes,

TABLEAU FÉMININ :

Z	R1	R2	ID1	ID2	ID3
R1	0	+7	+14	+21	+28
R2		0	+7	+14	+21
ID1			0	+7	+14
ID2				0	+7
ID3					0

TABLEAU MASCULIN :

	R1	R2	ID1	ID2	ID3	ID4	ID5
R1	0	+7	+14	+21	+28	+35	+42
R2		0	+7	+14	+21	+28	+35
ID1			0	+7	+14	+21	+28
ID2				0	+7	+14	+21
ID3					0	+7	+14
ID4						0	+7
ID5							0

ARTICLE 6 :

- *En cas de tour à élimination directe une équipe ayant 2 divisions d'écart recevra lors du match à domicile*
- EXEMPLE : une équipe qui joue en ID2 recevra l'équipe qui joue en R1**

ARTICLE 7 :

TEMPS DE JEU :

	U18	U15	U13
Match simple	4 x 10 minutes	4 x 9 minutes	4 x 8 minutes
Plateau à 3 équipes	4 x 8 minutes	4 x 7 minutes	4 x 6 minutes

ARTICLE 8 :

- Le règlement de la FFBB sera appliqué (temps-mort, fautes, fautes d'équipes...),
- Dans le cas de plateau à 3 équipes, exclusion du joueur à la 4^{ème} faute personnelle, pénalité (lancer-francs) dès la 4^{ème} faute d'équipe.

ARTICLE 9 :

- Le tirage se fera par la commission sportive jeunes,

ARTICLE 10 :

- Si le plateau se déroule à 3 équipes le premier sera qualifié pour le tour suivant et les 2 derniers seront éliminés,
- Pour un match direct le gagnant sera qualifié et le perdant sera éliminé,

ARTICLE 11 :

- Toute joueuse et tout joueur devra être impérativement licencié(e)s et qualifié(e) pour pouvoir participer à la coupe,

ARTICLE 12 a) :

- Les règles de brûlage s'appliqueront dans la continuité des championnats où évoluent les équipes. Il est pris en compte la personnalisation établie pour les rencontres de championnat.

EXEMPLE :

Une joueuse ou un joueur brûlé en R2 ou ID1 ne pourra pas participer aux coupes avec l'équipe réserve engagée en coupe et évoluant en championnat ID4.

- *Les règles de participation des joueuses/joueurs s'appliquent conformément aux règles définies pour le championnat de l'équipe engagée.*

EXEMPLE :

Si les règles de participation du championnat où évolue l'équipe engagée n'autorise pas un joueur licence C2 à participer à une rencontre, la même règle sera appliquée lors d'une rencontre de coupes départementales.

IMPORTANT :

Par ailleurs, pour la saison en cours, toute joueuse ou tout joueur ayant disputé un match de championnat de France ne pourra plus, à partir de ce moment, participer aux coupes départementales.

ARTICLE 12 b) :

- *La composition de chaque équipe devra être communiquée lors de l'engagement en coupe.*
- *L'effectif de chaque équipe est limité à 12 joueurs ou joueuses*
- *Le nombre de joueuses ou joueurs autorisé(e)s sera de 10 au total par rencontre*
- *En cas de plateau, il n'est pas permis de changer la composition de l'équipe sur les différentes rencontres d'une même journée.*

ARTICLE 13 :

- La feuille de match (e-marque) devra être envoyée soit après chaque rencontre ou au plus tard dans les 48 heures,

ARTICLE 14 :

- Les dates de rencontres sont choisies en fonction des dates disponibles par rapport aux journées de championnat et du nombre moyen d'engagements,
- En cas d'engagements importants, des dates additionnelles peuvent être choisies,
- En cas d'engagement moindres, des dates choisies peuvent être non utilisées.

ARTICLE 15 :

Tout changement d'horaire devra se faire avec entente entre les clubs et en accord avec la commission jeunes.

TABLEAU DES DATES CHOISIES :

TOURS	DATES
1	14 FÉVRIER 2026
2	28 FÉVRIER 2026
3	18 AVRIL 2026
4	25 AVRIL 2026
5 (DEMI-FINALES)	16 MAI 2026
6 (FINALES)	30 MAI 2026

ARTICLE 16 a) :

Le club recevant fournira les arbitres pour les tours.

Le club recevant pourra solliciter la présence d'arbitres officiels, les frais d'arbitrage seront alors à sa charge.

ARTICLE 16 b) :

La demi-finale sera couverte par des arbitres officiels.

Les frais d'arbitrage seront remboursés à parts égales par les deux associations sportives, avant les rencontres, et selon modalités adoptées par le Comité Directeur,

ARTICLE 17 :

Pour les finales, les frais d'arbitrage seront à la charge du Comité du Loiret,

ARTICLE 18 :

Tous les cas de figures non prévus au présent Règlement seront soumis au Comité du Loiret de Basket-Ball qui jugera en vertu des Règlements Généraux et des Règles du Code de Jeu.